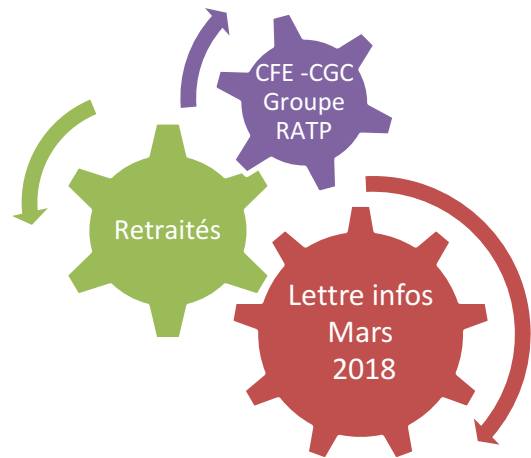




N°45

Mesdames, Messieurs, Chers Collègues,

Vous trouverez dans la lettre de ce mois-ci des infos sur:

- la RATP,
- le transfert des cotisations sociales salariales vers la CSG,
- la manifestation des retraités du 15 mars 2018,
- le conseil d'administration de la CCAS du 22 février 2018,

**Date importante à noter dans vos agendas :**

L'assemblée générale de notre syndicat aura lieu le mardi 27 mars à partir de 8h30  
dans l'amphithéâtre du Groupe hospitalier Diaconesses Croix Saint-Simon  
12-18 Rue du Sergent Bauchat, 75012 Paris

Amicalement.

Jean-Marc GRISONI



## **QUELQUES INFOS**

### **Pluri syndicale relative au vote électronique**

Lors de cette audience, GIS nous a présenté un projet d'accord cadre relatif au vote électronique à la RATP. Cet accord précise notamment les points suivants :

- Le vote électronique est prévu pour les élections professionnelles, les élections du CA RATP et les référendums.
- Le principe de recours à un prestataire pour l'organisation du vote électronique.
- La fourniture d'une expertise indépendante du dispositif de vote du prestataire.
- La mise en place d'une cellule d'assistance technique.
- La dispense d'une formation aux membres du bureau de vote.
- L'assistance des salariés lors des opérations de vote.

La direction a précisé que même en l'absence d'accord valable, le vote électronique serait appliqué dans l'entreprise lors des prochaines élections professionnelles.

### **Audience relative au CSE (Comité Social Economique), avec également un point Agenda Social 2018**

GIS annonce que les élections professionnelles sont prévues fin 2018 et souhaite trouver un accord avant fin avril. La CFE-CGC a indiqué qu'elle était d'accord avec cette perspective si un accord sur le périmètre des CSE et le droit syndical est trouvé.

Le Code du travail prévoit désormais 2 niveaux de négociations : central et CSE. L'établissement de droit syndical se trouve au niveau du CSE (périmètre de désignation du DS légal).

La proposition de GIS sur le périmètre des CSE est la suivante :

- Un CSE par centre bus BUS/MRB
- Un CSE central BUS/MRB
- GIS viendrait dans le CSE DSC
- MOP sortirait de DSC et formerait un CSE avec ING
- Un CSE SIT
- Les autres CSE reprendraient les périmètres des CDEP actuels.

La durée du mandat du CSE serait de 4 ans.

### **Table ronde sécurité**

La RATP a organisé une table ronde au siège de la Maison de la RATP, avec la Direction générale de la RATP

et les quatre syndicats représentatifs de la RATP (CFE-CGC, UNSA, CGT, et SUD). Les services compétents de la préfecture de Police (Brigade des Réseaux Franciliens, Police Judiciaire) ont participé à cette réunion de travail.

L'objectif de cette réunion était de présenter et de partager les actions concrètes mises en place afin de lutter contre la présence de trafiquants de stupéfiants et de toxicomanes dans le réseau de transport parisien, en particulier au nord de la ligne 12 (de Saint-Lazare à porte de la Chapelle) et au nord de la ligne 4 (depuis Strasbourg Saint-Denis), et engendrant des difficultés croissantes pour les agents de la RATP et les voyageurs.

Ces actions s'articulent autour de trois axes :

### 1- Accentuer la présence policière aux côtés des agents de sécurité de la RATP(GPSR) et des agents de stations

Dans le cadre de la collaboration particulièrement étroite et complémentaire qu'entretiennent le GPSR et la BRF, une présence renforcée des effectifs va être assurée sur les lignes où cette problématique est la plus forte afin de sécuriser les usagers mais également les conducteurs et agents de la RATP.

La présence régulière d'unités de forces mobiles mises à disposition de la préfecture de Police vient également compléter ce dispositif dans les stations prioritaires.

### 2- Renforcer la lutte contre le trafic de stupéfiants dans le métropolitain

La lutte contre le trafic de stupéfiants dans le métropolitain est une préoccupation constante de la préfecture de Police, et tout particulièrement sur les lignes 4 et 12. Celles-ci font l'objet d'un plan d'action spécifique axé principalement sur l'interpellation des vendeurs par des policiers en civil et en tenue de la BRF, avec l'appui d'un patrouilleur vidéo. L'ensemble de ces actions a permis, du 14 janvier 2016 au 15 décembre 2017, de traiter plus de 400 affaires liées à ce trafic de stupéfiants qui ont conduit à l'interpellation de 283 vendeurs et 406 consommateurs.

D'autre part, ce phénomène sera pris en compte dans le « plan stups 2018 » piloté par la Direction Régionale de la Police Judiciaire (DRPJ) de Paris afin de contribuer efficacement au démantèlement des réseaux.

Le préfet de Police et le procureur de la République ont également convenu de mieux associer le parquet de Paris dans l'élaboration et la mise en œuvre du plan stups 2018.

Par ailleurs, pour améliorer l'efficacité de ces actions de lutte contre le trafic et la consommation de stupéfiants, le Parquet de Paris va créer un Groupe Local de Traitement de la Délinquance (GLTD), placé sous l'autorité du procureur de Paris, dont l'objectif sera de traiter le problème des stupéfiants dans les transports.

La mise en place de ce GLTD viendra renforcer le dispositif déjà mis en place par la RATP, en association avec la Brigade des Réseaux Franciliens (BRF) de la préfecture de Police, afin de lutter contre la présence de vendeurs et de consommateurs de produits stupéfiants dans l'enceinte des stations des lignes 4 et 12.

### 3- Faire prendre en charge les consommateurs de stupéfiants par les réseaux associatifs spécialisés

Au-delà des actions sécuritaires, des actions de prévention viennent désormais compléter l'ensemble des

actions menées sur le réseau. La Préfecture de la Région Ile-de-France, la RATP et les CAARUD (centres d'accueil et d'accompagnement à la réduction des risques des usagers de drogue) ont ainsi signé fin novembre 2017 une convention afin de permettre une prise en charge sanitaire et sociale des toxicomanes présents dans les espaces du métro parisien et notamment sur les lignes 4 et 12. Il s'agit de mettre en œuvre dans les espaces du métro parisien des dispositifs de prise en charge des usagers de drogue existant par ailleurs dans l'espace public en surface.

Les agents des stations de la RATP travaillent étroitement en lien avec les associations (Gaïa, Aurore, Nova Donna et Charonne) qui réalisent depuis le 7 décembre 4 maraudes par semaine avec des agents RATP.

Par ailleurs, en soutien des agents des stations et des conducteurs, la mobilisation des agents de terrain RATP est en constante augmentation dans les secteurs difficiles, et consigne a été donnée aux équipes de maintenance d'intervenir de façon plus réactive suite aux dégradations des équipements d'accès aux stations.

### **CRE :**

Contrairement à l'année passée, le projet de budget 2018 est présenté à l'équilibre, avec un excédent de 83 000€. Les investissements de 10,35 M€ vont être concentrés principalement sur les travaux des centres de vacances et le parc automobile. Ils vont être rendus possible par une CAF qui s'élève à 4,7 M€ et qui va permettre le financement de ces investissements à hauteur de 46%.

Le budget récapitulatif fait apparaître des variations qui s'expliquent notamment par des transferts budgétaires entre Directions. La Direction des restaurants prévoit une augmentation de son déficit qui sera due à une baisse de la fréquentation, principalement due aux travaux du restaurant de Bercy qui devraient débuter à l'automne prochain. L'UPCS, dont l'ouverture est prévue à l'automne 2018, ne produira pleinement ses effets qu'en 2019.

La Direction des vacances prévoit une augmentation de son résultat à hauteur de 300K€, même si elle enregistrera une baisse de ses produits, liée à la fermeture (et la non-réouverture) de centres en 2018. Elle a diminué ses coûts par la baisse de sa masse salariale qui fait suite à l'externalisation de la restauration hôtelière des centres enfants.

Le budget 2018 est impacté par la modification de l'assiette de calcul de la subvention qui ne prend maintenant plus en compte les agents détachés articles 33. Le coût moyen de l'heure de relève, calculé dorénavant sur le prix coûtant va principalement affecter le budget économique et les OPC. La CFE-CGC a voté pour le budget présenté.

### **Nominations /Mobilités**

A compter du 01/01/2018, Stéphanie BOURGEAIS est nommée responsable « Nouvelles Mobilités et Développement » au sein de l'Unité Développement et Digital.

A compter du 01/02/2018, Mme Isabelle BELLANGER est nommée Directrice de l'Agence de Développement Territorial du Val de Marne, Mme Sylvie CASSANIS est nommée Directrice de l'Agence de

Développement Territorial de l'Essonne et des Yvelines, Mme Annick ETIENNE-LAURENT est nommée Directrice de l'Agence de Développement Territorial de Seine-et-Marne et du Val d'Oise

A compter du 1/02/2018, Cyril Condé est nommé Directeur du département Maîtrise d'Ouvrage des Projets (MOP). Laurent FOURTUNE, Directeur du département MOP, a décidé d'une nouvelle aventure professionnelle qui le conduit à rejoindre une entreprise en dehors du groupe RATP.

A compter du 1/02/2018, Xavier LETY sera nommé Directeur du département RER. Ingrid LAPEYRE succèdera à Xavier LETY, en tant que Déléguée du Directeur du département Bus, en charge du pôle Tramway. Elle sera également chef de projet des appels d'offre du T9 et du T10.

A compter du 5/02/2018, Jean-Yves LECLERCQ va intégrer le Groupe RATP en tant que membre du COMEX. Il en deviendra le Directeur financier à partir du 2 avril en charge de la performance économique et financière du Groupe.

Alain LE DUC, qui occupe le poste de Directeur financier depuis 1994 au sein de Groupe RATP, devient à compter du 2 avril Conseiller auprès de la Présidente-Directrice Générale, et fera valoir ses droits à la retraite à la fin du mois de juin 2018. La Présidente-Directrice Générale, Catherine GUILLOUARD, tient à saluer une carrière d'exception au service de l'entreprise : « Alain le Duc a contribué fortement au développement du Groupe RATP en tant que 5ème transporteur public urbain mondial. Il a accompagné, avec ses équipes, la communauté des managers du groupe dans tous leurs projets tout en maintenant une trajectoire financière robuste ».

### Quelles nouvelles taxes pour le Grand PARIS

*L'autorité organisatrice francilienne réfléchit au financement de la dérive de la facture du Grand Paris. Les pistes retenues sont :*

- *Imposer les poids lourds au niveau régional*
- *Mettre à contribution les touristes*
- *Mettre en place un péage urbain*
- *Augmenter la taxe spéciale d'équipement, qui est indexée sur les valeurs locatives et réglée via les taxes foncières et d'habitation.*

*Il est certain que le choix se portera encore une fois sur la dernière solution.*

### Accident grave de fin de chantier sur le RER A

*Un accident de fin de chantier aux conséquences dramatiques s'est produit sur le RER A le 5 mars 2018, dans l'inter-station entre les gares de Bussy-Saint-Georges et Val d'Europe. Selon les premiers éléments, deux employés de l'entreprise Colas Rail, sous-traitante de la RATP, intervenant sur des opérations de maintenance de la voie, ont été percutés par un train, sans voyageurs, qui circulait avec autorisation pour prendre son service. Les premières constatations ne permettent pas d'expliquer la présence des employés sur cette voie. Un des deux employés est malheureusement décédé. La seconde personne, blessée mais avec un pronostic vital non engagé, a été prise charge par les pompiers. Un troisième employé, également présent sur les lieux, ainsi que la conductrice du train, choqués, ont été eux aussi pris en charge par les pompiers. La Présidente-directrice générale de la RATP, Catherine Guillouard, a tenu à exprimer toute son émotion suite à ce drame. « Je tiens à faire part, au nom de la RATP, de notre plus grande solidarité à l'égard des personnes blessées et des familles des victimes. Les circonstances précises de cet accident ne sont pas encore connues. Une enquête a été ouverte afin de les déterminer » a-t-elle déclaré.*

### RER A – Interruption du trafic du 28 Juillet AU 26 Août 2018 inclus entre LA DÉFENSE et NATION

*Les gares de La Défense et Nation deviendront des terminus provisoires pendant toute la durée des travaux. Ces gares resteront cependant ouvertes et les correspondances seront assurées. Les quais du RER A seront quant à eux fermés dans les gares de Charles de Gaulle-Étoile, Auber, Châtelet-Les Halles et Gare de Lyon. Il s'agit de la dernière année d'interruption totale du trafic pendant la période estivale. À partir de 2019 débutera la 2e phase des travaux qui entraînera une interruption partielle de trafic en soirée et pendant les week-ends.*

## La ligne 14, encore une fois pionnière

*Pour Eric Cazeaux , le CEO de Siemens Mobility France , le contrat de renouvellement et d'extension de la ligne 14 représente un grand challenge : le remplacement du système d'automatisme sans conducteur par un système de nouvelle génération , sans impact sur l'exploitation. Nous allons offrir des fonctions similaires à celles qui sont déjà déployées sur la ligne 1 et à celles qui sont en cours de déploiement sur la ligne 4, et nous leur apporterons quelques améliorations. Le système de transmission radio sera nouveau et particulièrement robuste vis-à-vis de cyber attaques. C'est un risque auquel il faut apporter une très grande attention. La RATP est un opérateur d'importance vitale. Nous allons ainsi moderniser toute la partie de la ligne 14 existante et étendre le nouveau système à l'ensemble de la ligne.*

## Laurent Fournelle à Eurotunnel

*Le directeur du département MOP de la RATP (maîtrise d'ouvrage des projets), dont le départ avait été annoncé début janvier va devenir le directeur du Tunnel sous la Manche – il en sera le Chief Operating Officer. Une responsabilité qui nécessite à la fois une grande maîtrise technique et de la réactivité pour assurer une disponibilité maximale de l'infrastructure.*

## Coup d'envoi des travaux de génie civil pour le prolongement sud de la ligne 14

*L'attribution récente des premiers marchés de construction et la délivrance des permis de construire marquent le lancement prochain des travaux de génie civil du prolongement sud de la ligne 14 du métro. Ce prolongement, principalement sous maîtrise d'ouvrage de la RATP, et financé par la Société du Grand Paris, doit aboutir à horizon 2024 à la création de 7 nouvelles gares entre Olympiades et l'aéroport d'Orly. Après des travaux préparatoires effectués en 2017 (dévoisement des réseaux concessionnaires), les travaux de génie civil vont débiter prochainement au sud de la ligne 14. Ils permettront de construire 5 des 7 futures gares du prolongement dont la RATP assure la maîtrise d'ouvrage : Maison Blanche Paris XIII, Kremlin-Bicêtre Hôpital, Chevilly Trois communes, MIN Porte de Thiais et Pont de Rungis\*. Le trajet entre la Gare de Lyon et l'aéroport d'Orly se fera alors en seulement 23 minutes, au lieu de 42 minutes actuellement*

## Dans le métro, le déploiement total de la couverture la 4G sera prévu pour 2019

*En cette mi-mars, plus de 60 stations du réseau RATP sont désormais couvertes en 4G. Cette fois, « nous sommes un peu en avance sur les prévisions de la fin du premier trimestre » assure Michel Cordival, le directeur des Systèmes d'information et de télécommunication de la RATP. « L'objectif est atteint ». Et au rythme de deux par semaine, « nous devrions pouvoir couvrir 120 stations d'ici fin 2018 et la totalité de notre réseau en 2019 », poursuit-il.*

## Transfert des cotisations sociales salariales vers la CSG : une duperie pour les salariés.

“  
La mise en scène et la duperie  
sont des armes puissantes.

— Batman Begins

Le transfert des cotisations sociales salariales vers la CSG est présenté par le gouvernement comme une mesure de gain de pouvoir d'achat pour les salariés. Le Premier Ministre le rappelait encore le 6 janvier dernier : « avec notre politique, le travail paie ».

Alors que les négociations salariales annuelles sont en cours dans de nombreuses entreprises, l'argument du gain de pouvoir d'achat induit par ce transfert s'avère largement utilisé de manière avouée ou cachée, en particulier dans les grandes entreprises, pour justifier des propositions de politique salariale très modestes et insuffisantes pour compenser l'inflation et permettre les augmentations salariales accompagnant les évolutions de carrière.

La publication des résultats 2017 des grands groupes français fait globalement ressortir des résultats financiers en forte hausse (+21%) et des propositions de dividendes en augmentation. Alors que les perspectives économiques s'améliorent, la CFE-CGC dénonce une telle exploitation du dispositif gouvernemental qui confine à la duperie : Le gain de pouvoir d'achat promis aux salariés est réduit à zéro, le transfert ne faisant que compenser la hausse de l'inflation, et se retrouve versé aux actionnaires des grandes entreprises.

Les salariés perçoivent maintenant clairement que la politique salariale des entreprises ne générera pas d'augmentation de leur pouvoir d'achat, comme le montre l'enquête mensuelle de conjoncture de l'Insee publiée le 27 février dernier avec une nette dégradation (baisse de 6 points en un mois !) de la confiance des ménages dans leur situation financière future.

Les retraités, à qui le gouvernement avait expliqué que l'application de la hausse de la CSG aux pensions était un geste de solidarité envers les salariés, sont les dindons d'une vilaine farce. Eux aussi comprennent maintenant que leur baisse de revenus ne sert pas l'objet affiché et témoignent d'un fort mécontentement. Les fonctionnaires sont également sous la pression de la stagnation salariale et d'un pouvoir d'achat en berne.

Les négociations salariales doivent être fondées sur une discussion transparente sur le partage de la valeur ajoutée, comme le stipule le Code du Travail. La pratique est souvent bien différente, certaines directions préférant le chantage en menaçant d'appliquer unilatéralement une politique salariale revue à la baisse en cas de non conclusion d'un accord majoritaire sur la base de propositions basses : Pas vraiment qualifiable de dialogue social loyal !

Alors que le pouvoir politique souhaite un retour de la confiance en l'avenir et entre acteurs, la CFE-CGC appelle à un sursaut rapide de considération pour nos concitoyens et de loyauté dans les négociations sociales.

## Retour sur la manifestation du 15 mars 2018

Nous étions près de 15 000 personnes à participer à la deuxième manifestation des retraités contre l'augmentation de la CSG.

La CFE/CGC était bien présente et bien représentée par de nombreux retraités de toute la région parisienne.

Le cortège est parti de la gare Montparnasse vers les Invalides. Il est à noter qu'elle s'est déroulée dans le calme et sans aucun casseur. Pourtant des anciens soixante-huitards étaient bien présents.



Quelques affiches dans le cortège reflètent le capital de sympathie de Macron !!!

## Bilan de l'action sociale 2017

## Bilan ASP 2017

Réf .01/02/2018  
Rédacteur : Brigitte HEUDELLOT-CRISTAL

# Action Sociale et Prévention

Pour l'année 2017, les travaux de la commission « Action Sociale et Prévention », validés par le Conseil d'administration de la CCAS, ont permis :

- De clarifier la prestation supplémentaire facultative pour frais de transport et ainsi créer la prestation « Aide au Transport Santé » permettant de prendre en charge sans condition de ressource jusqu'à 5 transports de moins de 100€ non remboursables en prestations légales.
- De créer une aide complémentaire pour les personnes diabétique : un forfait annuel de 150€ pour financer les consultations de diététiciens et des soins de pédicurie pour les personnes reconnues en ALD pour diabète de type 1.

### Le forfait dépendance

Cette prestation, est destinée à prendre en charge une partie du forfait dépendance pour les assurés placés en établissement hébergeant des personnes âgées dépendantes.

518 personnes ont bénéficié du forfait dépendance, mais au cours de l'année :

117 dossiers ont été clôturés pour cause de décès  
5 ont été arrêtés pour : retour au domicile (2), obtention de l'aide sociale (2) par l'assuré (1)  
1 suspendu pour : hospitalisation de longue durée (1).

En fin d'année, 395 dossiers étaient toujours actifs.

*(En 2016, 528 personnes ont bénéficié du forfait dépendance au cours de l'année et 382 dossiers étaient toujours actifs en fin d'année 2016)*

## L'aide au maintien à domicile des personnes âgées dépendantes (AMD-PA)

La prestation Aide au maintien à domicile permet à nos ressortissants, qui rencontrent un problème de santé limitant leur autonomie, de recevoir des Chèques Emploi Service Universel (CESU) pour le paiement de tout ou partie des services favorisant leur maintien à domicile.

Durant l'année 2017, 1.026 assurés, dont 157 nouvelles demandes, ont pu bénéficier de CESU pour financer la prestation « aide à domicile pour personnes âgées (AMD-PA) mais au cours de l'année, 145 dossiers ont dû être clôturés ou suspendus pour les motifs suivants :

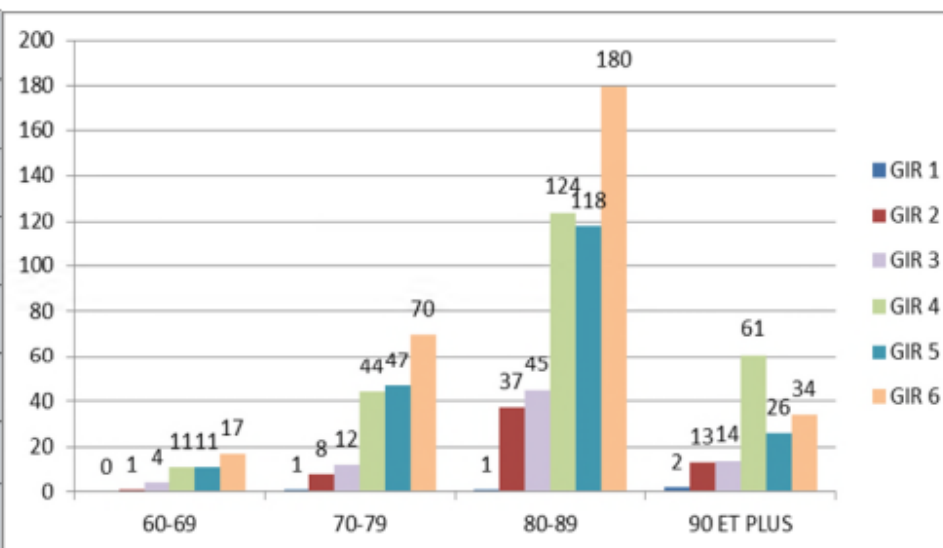
- 14 suspendus par les bénéficiaires (6 personnes en 2016)
- 51 pour « entrée » en maison de retraite (49 personnes en 2016)
- 71 pour cause de décès (67 personnes en 2016)
- 3 pour revenus supérieurs au barème après étude de leur avis d'imposition (10 personnes en 2016)
- 6 suspendus pour défaut d'avis d'imposition 2016.

Soit 881 dossiers toujours actifs au 31/12/2017. (871 au 31/12/2016)

(Durant l'année 2016, 1.037 personnes, dont 203 nouveaux dossiers, ont bénéficié de CESU)

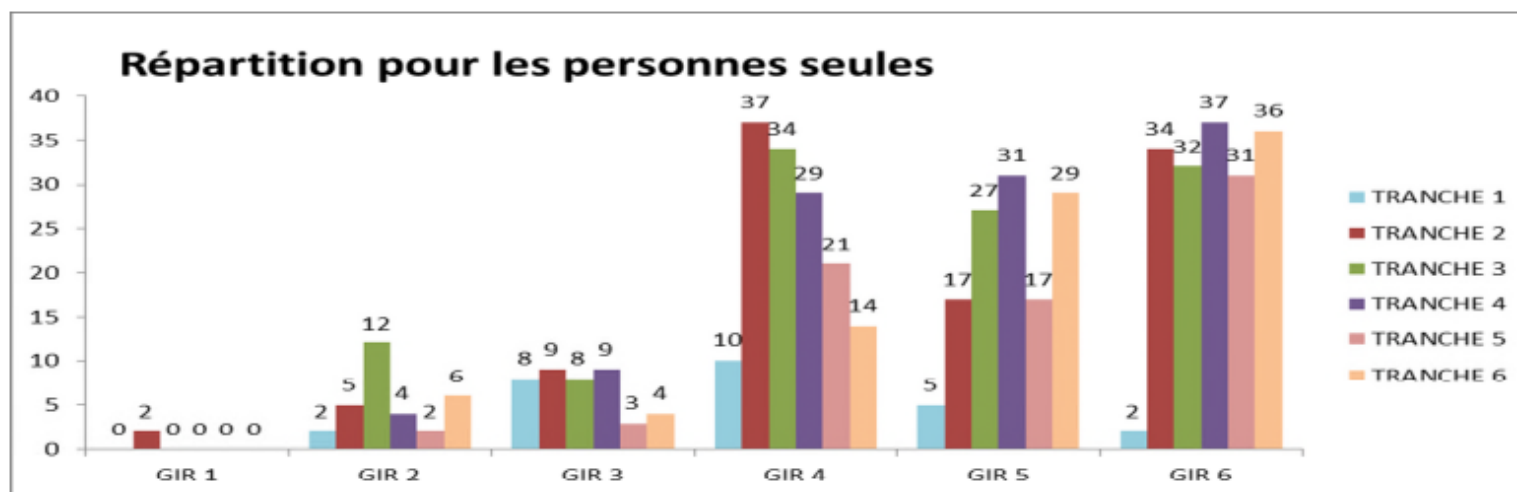
Répartition des 881 bénéficiaires par GIR et par tranche d'âges

|       | 60-69 | 70-79 | 80-89 | 90 ET PLUS | TOTAL |
|-------|-------|-------|-------|------------|-------|
| GIR 1 | 0     | 1     | 1     | 2          | 4     |
| GIR 2 | 1     | 8     | 37    | 13         | 59    |
| GIR 3 | 4     | 12    | 45    | 14         | 75    |
| GIR 4 | 11    | 44    | 124   | 61         | 240   |
| GIR 5 | 11    | 47    | 118   | 26         | 202   |
| GIR 6 | 17    | 70    | 180   | 34         | 301   |
| Total | 44    | 182   | 505   | 150        | 881   |

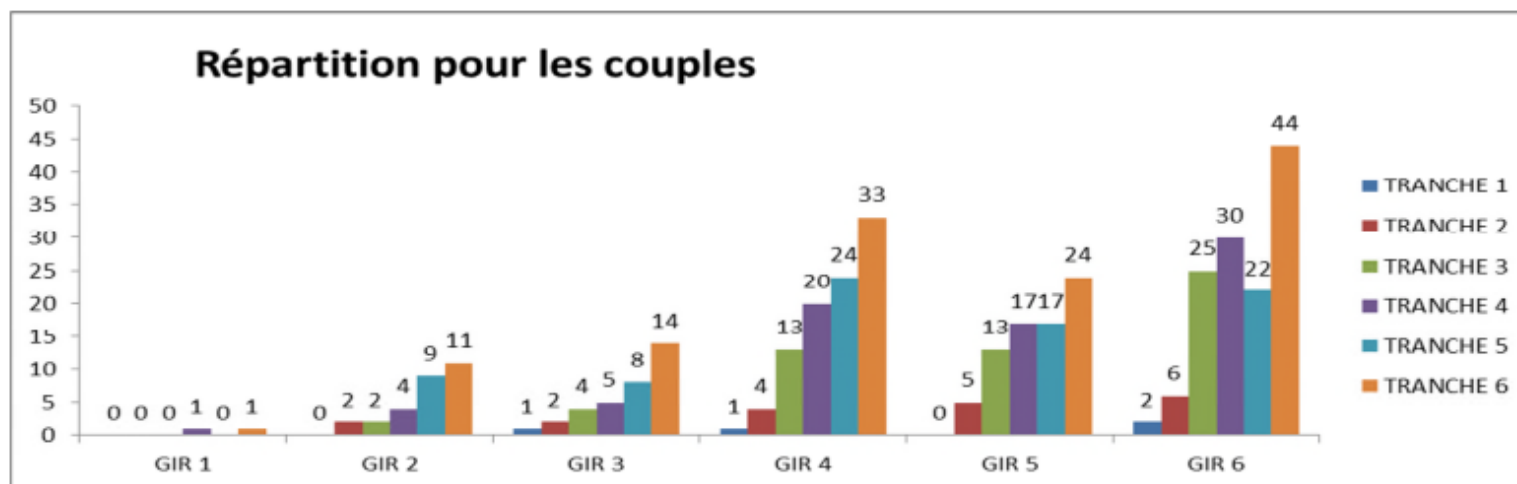


Comme les années précédentes une forte majorité des bénéficiaires de l'AMD-PA se situe dans la tranche d'âge 80-89 ans (57%) et dans le GIR 4 (27%) et le GIR 6 (34%).

## Répartition des 881 bénéficiaires par GIR et par tranche de revenus



Remarques : La majorité des bénéficiaires, tous GIR confondus, se situe dans les tranches 3 (revenus  $\leq$  à 1739€ mensuels) avec 113 bénéficiaires soit 22% et la tranche 4 (revenus  $\leq$  à 1949€ mensuels) avec 110 bénéficiaires soit 22% également (sur une population de 517 personnes).



Remarques : Pour les couples, la tranche de revenu dans laquelle le nombre de bénéficiaires est le plus important, tous GIR confondus, est la Tranche 6 (revenus  $\leq$  à 4134€ mensuels) avec 127 bénéficiaires soit 35% (sur un total de 364 bénéficiaires).

## **L'aide au maintien à domicile des personnes atteintes de pathologie(s) invalidante(s) (AMD-PI)**

La prestation AMD-PI permet à nos ressortissants, atteints d'une pathologie invalidante qui rencontrent un problème de santé limitant leur autonomie, de recevoir des Chèques Emploi Service Universel (CESU) pour le paiement de tout ou partie des services favorisant leur maintien à domicile lorsque l'aide légale ne couvre pas tous leurs frais.

Pas de bénéficiaire en 2017.

## **L'Aide au Retour au Domicile après Hospitalisation (ARDH)**

L'ARDH s'adresse aux pensionnés pour lesquels la réalisation de certaines tâches quotidiennes devient difficile et pour lequel(le)s une récupération totale ou partielle de l'autonomie est envisagée dans un délai court.

L'ARDH a permis à 102 ressortissants de bénéficier de CESU pour 189 demandes (53%). 17 dossiers n'ont pu aboutir pour les motifs suivants :

- Refus pour revenus supérieurs au barème (6 dossiers : 3 personnes au-dessus du plafond Personne seule de 2.952€ et 3 du plafond Couple de 4.133€)
- Refus pour perte d'autonomie (GIR 4) (1)
- Décès (8)
- Hors cadre de la prestation (2) (ressort de l'hospitalisation à domicile (1) relève de le l'AMD-PA (1).

45 demandes ont été classées sans suite malgré plusieurs relances ou sur demande de l'assuré ou suite à une entrée en EHPAD (5).

27 dossiers sont en cours d'instruction, en attente de pièces (5 ont été instruits et accordés en 2018)

*Pour les années précédentes le nombre de bénéficiaires était de : 110 pour 2016 et 111 pour 2015.*

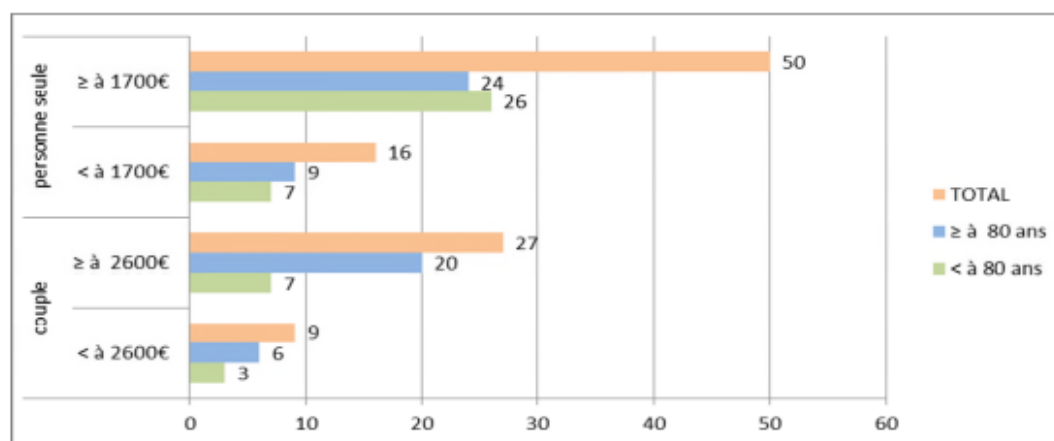
Répartition par tranche d'âges des 102 bénéficiaires

| Nombre de bénéficiaires < 80 ans | Nombre de bénéficiaires ayant ≥ 80 ans |
|----------------------------------|----------------------------------------|
| 43                               | 59                                     |

## Répartition par tranche de revenus des 102 bénéficiaires

| Pour une personne seule |                 | Pour un couple  |                 |
|-------------------------|-----------------|-----------------|-----------------|
| < de 1700 euros         | ≥ de 1700 euros | < de 2600 euros | ≥ de 2600 euros |
| 16                      | 50              | 9               | 27              |

La majorité des bénéficiaires se situe dans la partie haute des plafonds et dans la tranche d'âge de 80 ans et plus



## Récapitulatif de la répartition par tranche d'âges et de revenus des 102 bénéficiaires

Remarques : 65% des bénéficiaires de l'ARDH sont des personnes vivant seules, dont 76% ont des revenus supérieurs ou égaux à 1700€ mensuels.

75% de l'ensemble des bénéficiaires sont dans les tranches hautes des ressources.

A ce jour, le taux de consommation de cette prestation est de 50 % pour les titres émis du 01/01/2017 au 31/12/2017, comme pour l'AMD-PA le taux de consommation évolue dans le temps.

| Statistiques de consommations des titres émis du 01/01/2017 au 31/12/2017*<br>CCAS DE LA RATP (11201)<br>*à la date du 12/01/2018 |                  |                                      |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------|--------------------------------------|
| Mois d'émission                                                                                                                   | Année d'émission | Taux de consommation des titres émis |
| janvier                                                                                                                           | 2017             | 67%                                  |
| février                                                                                                                           | 2017             | 48%                                  |
| mars                                                                                                                              | 2017             | 67%                                  |
| avril                                                                                                                             | 2017             | 64%                                  |
| mai                                                                                                                               | 2017             | 69%                                  |
| juin                                                                                                                              | 2017             | 44%                                  |
| juillet                                                                                                                           | 2017             | 67%                                  |
| août                                                                                                                              | 2017             | 48%                                  |
| septembre                                                                                                                         | 2017             | 37%                                  |
| octobre                                                                                                                           | 2017             | 25%                                  |
| novembre                                                                                                                          | 2017             | 0%                                   |
| décembre                                                                                                                          | 2017             | 0%                                   |

## Les soins palliatifs

Cette prestation concerne les soins palliatifs à domicile pour un proche en fin de vie.

Elle a pour but de participer au financement de dépenses liées à l'intervention d'une garde malade ou d'une auxiliaire de vie et à la prise en charge de produits non remboursables par l'assurance maladie mais indispensables au confort du malade.

9 dossiers d'accompagnement pour les soins palliatifs ont été traités. (4 en 2016, 13 en 2015)

## Les chèques solidarité Noël

Le Conseil d'administration de la Caisse de Coordination aux Assurances Sociales de la RATP souhaite au moment des fêtes de fin d'année apporter un témoignage de sa solidarité à ses ressortissants âgés ou modestes.

Quelques jours avant Noël, la CCAS a adressé des Chèques de services selon les nouvelles modalités d'attribution, soit :  
Pour les bénéficiaires de la CMUC et de l'ACS, 200€ par ouvrant droit et 50€ par membre de la famille affilié à la CCAS,  
et 200€ pour toutes les autres catégories de bénéficiaire.

### Répartition des bénéficiaires

| RSA/CMUC | FSV | Article 86 | Article 84 ½ T | Centenaires | CMUC          |                      | ACS           |                      |
|----------|-----|------------|----------------|-------------|---------------|----------------------|---------------|----------------------|
|          |     |            |                |             | Ouvrant Droit | Membre de la Famille | Ouvrant Droit | Membre de la Famille |
| 4        | 6   | 3          | 24             | 27          | 46            | 75                   | 45            | 73                   |

## **L'aide aux transports santé**

La CCAS prend en charge 5 transports non remboursables en prestations légales de moins de 100€ par transport sans condition de ressource.  
Prestation mise en place au 1<sup>er</sup> mars 2017.

163 prestations ont été versées en 2017 pour 101 assurés, dont 6 ont bénéficié de la prise en charge des 5 transports  
3 ont bénéficié de la prise en charge de 4 transports  
5 ont bénéficié de la prise en charge de 3 transports  
25 ont bénéficié de la prise en charge de 2 transports  
56 ont bénéficié de la prise en charge de 1 transport.

## **L'aide à l'achat d'une prothèse capillaire**

Mise en place en juillet 2014, l'aide à l'achat d'une prothèse capillaire permet aux ressortissant(e)s de la CCAS atteint(e)s de certaines pathologies de bénéficier, après remboursement de la part obligatoire et complémentaire, d'une aide complémentaire de 800€ maximum dans la limite de frais engagés.

7 assurées ont sollicité cette aide : 3 agents et 1 épouse d'agent, 1 pensionnée et 2 épouses de pensionnés.  
Le montant minimum versé a été de 205€ et le maximum 417€.

*(En 2016, 7 prestations ont été servies à des femmes (2 agents actifs et 4 pensionnées et 1 conjointes de retraités Le montant minimum versé a été de 69€ et le maximum a été de 639 euros.)*

## **Le Passeport Santé**

Le programme Passeport Santé permet d'accompagner nos assurés en perte d'autonomie et/ ou atteint de certaines pathologies invalidantes dans la réalisation d'exercices adaptés aux capacités de chacun ou de chacune.

41 assurés ont fait une demande de passeports santé en 2017 dont l'âge moyen lors de la demande est de 76 ans 1/2.  
Les demandes faisaient suite à une ALD (29), une ARDH (7) ou une AMD-PA pour un GIR 6 (2), GIR 5 (2) ou GIR 4 (1).

34 programmes ont été réalisés au cours de l'année dont 11 ont débuté en 2016.  
90% des bénéficiaires sont satisfaits voire très satisfaits de cette prestation.

## La téléassistance

La CCAS participe en partenariat avec l'association Equinoxe aux frais d'abonnement à la téléassistance (prise en charge de la CCAS de 11,25€ à 18€)

34 nouvelles demandes de prise en charge ont été accordées et 125 affiliés ont bénéficié de cette prestation au cours de l'année.

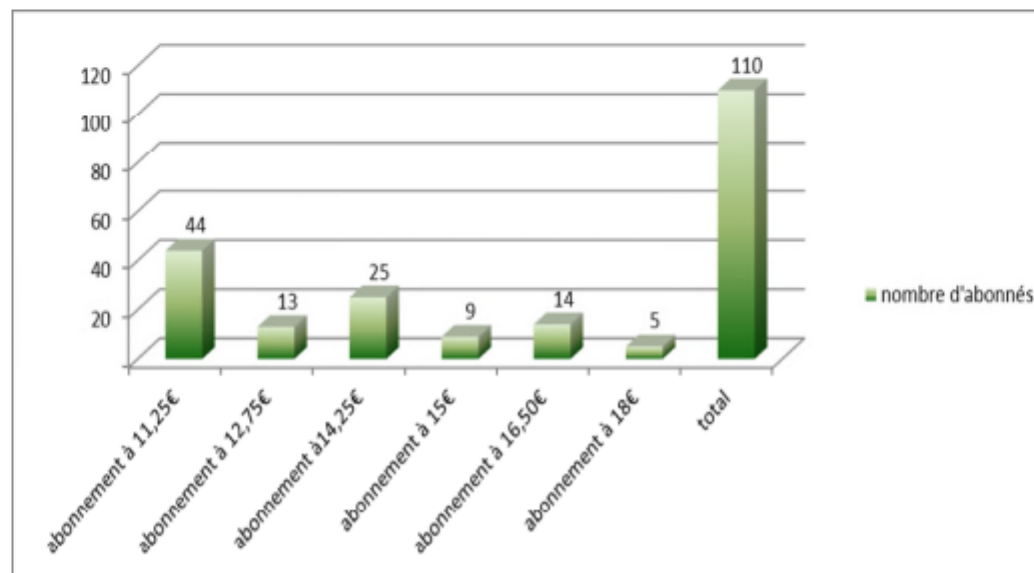
Mais 17 abonnements ont été arrêtés pour :

- Décès : 8
- Entrée en EHPAD : 3
- Suspendu par l'assuré : 6.

A fin décembre 2017, 110 abonnements sont toujours actifs.

*(En 2016, 45 nouvelles demandes ont été accordées et 108 assuré(e)(e)s ont bénéficié durant l'année d'une prise en charge.*

Répartition par type d'abonnement.



## L'Aide au financement des protections contre l'incontinence

La prestation d'aide au paiement des dépenses liées à l'achat de matériel contre l'incontinence est attribuée sans condition de ressources à hauteur d'un forfait de 1.000€ annuel. Les bénéficiaires de cette aide ont le libre choix de leur fournisseur.

167 prises en charge ont été accordées dont 17 bénéficiaires ont consommé la totalité du forfait soit 1000€.  
(Pour 2016, 139 prises en charge ont été accordées dont 16 ont consommé leur forfait de 1000€)

## Le budget

| En euros                              | Prestations 2015 | Prestations 2016 | Prestations 2017 | Tendance | Budget 2017      | Taux de réalisation 2017 |
|---------------------------------------|------------------|------------------|------------------|----------|------------------|--------------------------|
| Aides aux personnes âgées dépendantes | 1 400 488        | 1 495 178        | 1 579 613        | ↗        | 1 800 000        | 87,75%                   |
| Prestations d'action sociale          | 269 533          | 245 173          | 284 408          | ↗        | 350 000          | 81,25%                   |
| Prestations supplémentaires           | 23 197           | 21 159           | 16 313           | ↘        | 100 000          | 16,31%                   |
| Secours                               | 124 785          | 248 735          | 162 181          | ↘        | 200 000          | 81,09%                   |
| Prévention                            | 375 021          | 370 192          | 388 229          | ↗        | 529 000          | 73,38%                   |
| Capital décès                         | 71 666           | 93 963           | 51 166           | ↘        | 100 000          | 51,16%                   |
| <b>Total</b>                          | <b>2 264 691</b> | <b>2 474 401</b> | <b>2 481 912</b> | ↗        | <b>3 079 000</b> | <b>80,60%</b>            |